

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU MERCREDI 23 MAI 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mercredi 23 Mai sous la présidence de Monsieur Guy DROUGARD, Maire.

1. Présentation de l'analyse des offres concernant la restauration de l'église et choix des entreprises

Au vu de l'analyse des offres établie par le Cabinet Antak relatives aux travaux de restauration de l'église, le conseil municipal, à 13 voix pour et 1 abstention, décide de retenir les entreprises pour un montant de :

Tranche ferme : 256 582.74 € H.T.

Tranche conditionnelle 1 : 113 366.27 € H.T.

Tranche conditionnelle 2 : 132 430.99 € H.T.

Soit un total (tranche ferme + conditionnelles) : 502 380.00 € H.T.

2. Présentation de l'analyse des offres concernant la fourniture des repas au restaurant scolaire municipal et choix du prestataire

Au vue de l'analyse réalisée suite à la consultation des prestataires pour la fourniture des repas au restaurant scolaire à compter de septembre 2018 et suite à l'avis de la commission municipale "affaires extra scolaires", le conseil municipal décide à 12 voix pour et 2 abstentions de retenir la société Convivio de Bédée

3. Prix du repas à la cantine scolaire municipale pour l'année scolaire 2018/2019

Décision est prise à l'unanimité de fixer le prix du repas à la cantine scolaire municipale pour l'année scolaire 2018/2019 à :

- 3,53 € pour les enfants domiciliés sur la commune
- 4,34 € pour les enfants domiciliés hors territoire communal
- 4,34 € pour les enseignants

4. Tarif de la garderie périscolaire municipale pour l'année 2018/2019

Les nouveaux tarifs applicables pour l'année scolaire 2018/2019 sont fixés à l'unanimité comme suit :

- 0,86 € la ½ heure pour les enfants domiciliés sur la commune
- 1,11 € la ½ heure pour les enfants domiciliés hors territoire communal

5. Tarif des activités multisports pour l'année 2018/2019

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs des activités multisports pour l'année scolaire 2018/2019 comme suit :

- Seniors : 22.50 € par trimestre, soit 67.50 € à l'année

6. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux de voirie 2018

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un appel d'offres est en cours pour les travaux de voirie pour les années 2018 à 2020. Une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental pour les travaux de voirie hors agglomération, dans la limite de 15 000 € HT par km, au taux de 40 %.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicité l'aide du Conseil Départemental du Morbihan pour les travaux de voirie.

7. Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude d'un dossier permettant de sécuriser les chemins piétonniers et la réduction de la vitesse en agglomération

Afin de mener au mieux l'étude permettant de sécuriser les cheminements piétons et réduire la vitesse en agglomération, le conseil municipal décide de solliciter un assistant à maîtrise.

8. Délégations exercées par le Maire

Le Maire fait état des délégations qu'il a exercées depuis la dernière réunion.

=====
A Augan le 24 Mai 2018

Le Maire,

Guy DROUGARD

En vous remerciant de bien vouloir insérer ce compte-rendu dans votre prochaine édition.